

BULLETIN D'INSCRIPTION à remplir pour participer à l'ELECTION de la



Nom Prénom

Née le/...../..... à Age Nombres d'enfants :

Nombre de petits enfants :

Adresse.....

Ville CP Tél. /..... /..... /..... /..... Portable

Email :

- ⇒ Quelle est /ou quelle a été votre activité professionnelle ?
- ⇒ Pratiquez-vous une activité sportive ou artistique ? Si oui lesquelles ?
- ⇒ Quels sont vos Loisirs ou passe temps favoris :
- ⇒ Quelle qualité vous reconnaît-on ? Quel défaut ?
- ⇒ Quelle (s) activité (s) pratiquez-vous avec vos petits enfants ?
- ⇒ Quelles sont les valeurs essentielles qui vous sont chères ?
- ⇒ Quelle est votre motivation pour participer à cette élection ?
- ⇒ Avez-vous un souhait ou un rêve que vous aimeriez voir se réaliser ?
- ⇒ Quel est votre chanteur (se)/ acteur (trice)/ écrivain ou personne médiatique préféré ? Pourquoi ?
- ⇒ Adhérez-vous à l'ES13 ?
- ⇒ Faîtes vous des actions humanitaires à titre personnel ou au sein d'une fondation? (si oui lesquelles?)

Si je suis élue Super Mamie Bel Âge de mon secteur, je m'engage à participer ensuite à l'élection de la Super Mamie Bel Âge ES13 2019 (date et lieu à confirmer en janvier ou février 2019)
Le bulletin d'inscription se devra d'être accompagné de 2 photos (portrait et une en pied), des photocopies de justificatif de domicile, carte d'identité et carte de membre de l'ES13 ainsi que d'une enveloppe timbrée à son nom et adresse et être envoyé à

Règlement de l'élection de la Super Mamie Bel Âge ES13

A l'occasion du 23^{ème} Tour de France des élections de Super Mamie, ES13 créé l'évènement en organisant la 1^{ère} élection de la Super Mamie Bel Âge ES13 qui participera ensuite à l'élection de la Super Mamie France 2019, le 23 juin à Belfort.

De septembre à mi décembre, 5 élections seront organisées dans les secteurs de Marseille, Aix, Aubagne, Istres et Arles afin que les 5 secteurs ES13 présentent leur Super Mamie Bel Âge à la grande finale : l'élection de la Super Mamie Bel Âge ES13 2019 des secteurs qui participeront ensuite à l'élection de la Super Mamie du Bel Âge de l'ES13 2019 (date et lieu à confirmer soit en janvier ou février 2019).

Pour participer les candidates doivent :

- ❖ Etre Grand-mère (filiation légitime ou adoptive) de nationalité française.
- ❖ Résider dans les Bouches du Rhône, adhérer à l'ES13, sans distinction de race ou de religion.
- ❖ Etre libre de tout contrat d'agence, d'imprésario ou autres.

Les inscriptions aux concours se font par le biais d'appels à candidatures au sein des clubs d'ES13 et de la presse des bouches des Rhône (radios, journaux, tv).

A réception des bulletins d'inscriptions, le Comité Super Mamie France présélectionnera les candidates qui participeront aux élections organisées par l'ES13. LE COMITE OFFICIEL SUPER MAMIE se réserve toute liberté d'admettre, d'ajourner ou de refuser les candidatures.

Les candidates seront élues par un jury et le vote du public. Les supporters sont invités à venir nombreux afin de voter pour leur candidate. Les banderoles de soutien sont recommandées !

Les élections se présentent sur scène, sous forme de spectacle réunissant 3 générations dans 3 séquences qualificatives (de 3mn maximum/séquence) : ❖ **PRESENTATION** : les enfants présentent leur maman (parcours de vie, valeurs...)... ❖ **EMOTION** : les petits enfants font un hommage surprise à leur Super Mamie ❖ **CHALLENGE** : la candidate s'illustre dans une de ses passions ou activités (chant, danse, poème, gym, sketch...)

Chaque séquence ne devra pas dépasser 3 mn. La présence des enfants et des petits enfants n'est pas obligatoire lors des élections en secteur. S'ils ne peuvent se rendre disponibles, ils se devront d'envoyer leurs témoignages (Présentation et Emotion) par mail à comitesupermamie@wanadoo.fr.

La présence des enfants et des petits enfants sera obligatoire à l'élection de la Super Mamie Bel Âge ES13 (janvier/février 2019) ainsi qu'à l'élection de la Super Mamie France 2019, le 23 juin à Belfort.

Super Mamie est une marque déposée à l'INPI sous le n°966115275 RCS 40958516300028

L'écharpe remise aux super mamies élues reste la propriété du Comité Super Mamie, qui, pour une raison de non respect du règlement ou d'indisponibilité, sera en droit de la récupérer.

En acceptant le règlement, les Super Mamies s'engagent à participer à toute interview radiophonique, télévisé ainsi qu'à tous enregistrements, répétitions et autres engagements inhérents à leur titre, sans en attendre aucune rémunération ni droit d'image.

Les candidates s'interdisent de participer à tout autre concours non homologué par le comité Super Mamie, de participer à des émissions télévisuelles, de répondre à des interviews, d'accepter des invitations officielles inhérentes à leur titre de Super Mamie, de profiter de la médiatisation de leur élection pour des fins personnelles et/ou commerciales sans en avoir averti le comité Super Mamie qui devra donner son accord.

Le simple fait de déposer sa candidature implique l'acceptation du règlement et des décisions prises par le Comité Super Mamie.

Informatique et liberté : Conformément à la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant qui peut être exercé en écrivant à : Comité Officiel Super Mamie 11 Place des Ecoles 07200 LABEGUDE ou par mail à comitesupermamie@wanadoo.fr (n° de déclaration CNIL 1865085 v 0). Pour valoir ce que de droit.

Lu et approuvé, le présent règlement.

Fait à _____ le _____

Signature

Précédée de la Mention manuscrite « lu et approuvé », bon pour accord.